



COMMUNE DE BAUDINARD-SUR-VERDON (83630)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2023 - n° 2023-09

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars,
Le Conseil municipal de la commune de Baudinard-sur-Verdon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Réunion du	29/03/2023	En exercice	8
Convoqué le	21/03/2023	Présents	6
Affiché le	23/03/2023	Votants	8

Présents. ANGLIONIN Joannel, HARTMANN Céline, CLAUDE Fabienne, ETIENNE Joachim, ALLARD Stéphanie, THOMANN Gaëlle

Représentés : MARTIN Jérémy pouvoir a ANGLIONIN, LABONDE Gabriel pouvoir a HARTMANN

Absents :

OBJET : Taux communaux d'imposition des taxes locales pour 2023

- * Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il lui incombe de fixer annuellement les taux communaux d'imposition des taxes locales conformément aux textes suivants :
- * Le code général des collectivités territoriales,
- * La loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
- * La loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 article 16
- * Le code général des impôts,
- * L'état 1259 COM pour 2023 du ministère des finances notifiant le produit fiscal attendu des taux d'imposition des taxes directes locales.
- * Il demande aux élus s'ils approuvent les taux ci-après des diverses taxes, sachant qu'il n'est pas envisagé d'augmentation cette année.

Taxes	Taux voté en 2022	Taux voté pour 2023	Base prévisionnelle	Produit attendu en euros
Taxe d'habitation	13.22	14.22	515 843	73 353
Taxe foncière (bâti)	25.78	25.78	543 600	50 730
Taxe foncière (non bâti)	61.87	61.87	16 600	8 167
Produit fiscal attendu				223 763

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des élus présents :

- ❖ Décide d'approuver les taux d'imposition des taxes locales précisés ci-dessus pour l'année 2023.

Joannel ANGLIONIN, Maire.

